



Ne pas honorer un contrat associatif en danse

Par **lydievanhille**, le **13/06/2010** à **14:05**

Bonjour,rrnmerci tout d'abord de prendre le temps de répondre à mes interrogations.rnrnJe souhaiterais savoir quels sont les risques juridiques de ne pas honorer un contrat associatif.rnEn effet, nous sommes une association de 4 danseuses qui offrons des prestations. L'argent récolté n'est destiné uniquement qu'a l'association (frais de déplacement, costumes, couturière...)rnNous signons un contrat avant toute prestation, sans avance financière; nous recevons la somme due le jour meme.rnSi pour une raison ou pour une autre nous ne pouvons pas honorer le jour J le show, que risqu'on nous?rnrnmerci de bien vouloir me répondre dans les plus bref délais;rne je reste à votre entière disposition pour de plus amples renseignements, veuillez madame, monsieur, croire en l'expression de mes considérations les plus sincères.